



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU RHÔNE

Rapport de la Présidente du jury du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe session 2009

I. Les principaux chiffres de la session

Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles a été organisé pour cette session 2009 par le Centre de gestion du Rhône en convention avec le Centre de gestion de la Loire. Le tableau ci-dessous présente les principales données de la session, comparées à celles des précédentes organisées par le CDG du Rhône.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de postes ouverts	100	180	180	160	130	140	150
Nombre de candidats inscrits	1745	2021	1574	2112	1601	1775	1287
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	1446	1645	1347	1791	1401	1569	1152
<i>Ratio (candidats présents pour un poste)</i>	14,46	9,14	7,48	11,20	10,77	11,20	7,68
Seuil d'admissibilité	13,00	12,00	9,00	10,00	9,33	9,50	8,00
Nombre de candidats admissibles	167	291	281	263	245	246	273
<i>Ratio (candidats admissibles pour 1 poste)</i>	1,67	1,62	1,56	1,64	1,88	1,76	1,82
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	165	289	273	260	242	244	269
Seuil d'admission	12,80	12,33	10,48	11,55	11,33	12,20	12,00
Nombre de candidats admis	99	179	180	160	130	140	150

Le concours a été ouvert pour 100 postes. Ce nombre tient compte des besoins exprimés par les collectivités du Rhône et de la Loire, de l'état de la liste d'aptitude, du nombre de déclarations de vacances effectuées par les collectivités et du rythme de recrutement.

Dans la continuité des sessions précédentes, le concours a attiré un grand nombre de candidats.

Si le nombre des inscrits est en recul de 14% par rapport à 2008, le taux de présence est lui en légère hausse (84% contre 81,4% en 2008).

Avec un ratio de 14,46 candidats présents à l'épreuve écrite pour 1 poste ouvert, le concours se révèle particulièrement sélectif.

II. Le profil des candidats inscrits

Les hommes constituent comme habituellement pour ce concours une toute petite minorité de candidats (6 sur 1745 inscrits).

29% des inscrits ont moins de 30 ans. La catégorie d'âge la plus représentée est celle des 35 à 39 ans (21,83%). 5% des candidats ont plus de 50 ans.

574 candidats (soit 32,89% des inscrits) ont bénéficié pour l'inscription d'une dérogation leur ouvrant l'accès au concours sans détenir le CAP Petite Enfance en leur qualité de mère ou père de trois enfants. La proportion de ces candidats est stable par rapport à la session 2008 (32,90%).

19 candidats ont bénéficié du dispositif d'équivalence de diplôme instauré par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 et ont pu ainsi s'inscrire au concours sans être titulaire du CAP Petite Enfance mais en ayant bénéficié d'un système de comparaison entre le titre requis et leur propre expérience professionnelle ou un diplôme qu'ils détenaient proche de celui requis. Leur nombre est en hausse par rapport à la session 2008, où ils étaient seulement six.

Les candidats domiciliés dans le Rhône (55,36 % des inscrits) ou la Loire (12,32% des inscrits) représentent plus des deux tiers des inscrits. Lors de la session 2008 organisée pour les seuls besoins des collectivités du Rhône, les candidats de ce département représentaient seulement 47,20% des inscrits. Cette évolution, liée notamment au respect d'une date nationale par les CDG organisateurs du concours d'ATSEM, est satisfaisante puisqu'elle signifie qu'une plus forte proportion de lauréats postuleront sur les emplois déclarés par les collectivités dont le concours vise à satisfaire les besoins.

III. Les résultats de l'admissibilité

A. L'épreuve écrite de QCM

Rappelons que l'épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois des A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe (durée : 45 mn ; coefficient 1).

Etant donné le nombre important de candidats inscrits par rapport au nombre de postes, le QCM a été conçu, comme lors des précédentes sessions, pour être suffisamment sélectif. Le QCM soumis aux candidats comportait 50 questions. Certaines questions admettaient plusieurs bonnes réponses. Certaines mauvaises réponses entraînaient des pénalités. Les membres du jury s'accordent sur la pertinence d'un tel barème, visant à pénaliser certaines réponses tout à fait incorrectes et démontrant l'absence de compréhension des consignes élémentaires nécessaires à l'exercice de la profession.

La note moyenne obtenue à l'épreuve est de 10,29 sur 20.

La palette des notes s'étend de 3,60 à 16,20.

12 candidats (0,83%) obtiennent une note éliminatoire (<05,00 sur 20)

834 candidats (soit 57,68%) obtiennent au moins 10,00 sur 20.

348 candidats (soit 24,07%) obtiennent au moins 12,00 sur 20.

17 candidats (1,18%) obtiennent 15,00 sur 20 ou plus.

B. Le seuil d'admissibilité

100 postes étant ouverts au concours, le jury décide de fixer le seuil d'admissibilité à 13,00 sur 20 et de déclarer 167 candidats admissibles. Le nombre de candidats admissibles à l'épreuve orale pour un poste s'établit ainsi à 1,67 (contre 1,62 pour la session 2008).

IV. Les résultats de l'oral et de l'admission

A. L'épreuve orale d'entretien

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois des A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe (durée : 15 minutes ; coefficient 2).

165 candidats sur les 167 convoqués se sont présentés à l'épreuve.

La note moyenne obtenue est de 12,95.

Les notes s'échelonnent de 4,00 à 19,00.

56 candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00 sur 20

9 candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00 ,sur 20.

B. Le seuil d'admission

Si le concours est ouvert pour 100 postes, plusieurs candidats sont *ex æquo* à ce rang à l'issue des épreuves écrite et orale. Après avoir examiné les notes et appréciations obtenues, le jury exprime sa volonté de ne pas départager ces candidats. Il décide ainsi de déclarer admis 99 candidats et de fixer un seuil d'admission à 12,80 sur 20.

A ce seuil, aucun candidat ayant obtenu moins de 12 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien n'est admis.

C. Le profil des candidats admis

Aucun candidat de sexe masculin n'avait franchi l'admissibilité, de même qu'aucun candidat âgé de moins de 20 ans.

La meilleure réussite à l'oral est obtenue par les candidates de la tranche d'âge 30-34 ans (elles représentent 13,77% des admissibles mais 18,2% des admis). On peut souligner la réussite au concours d'une candidate âgée de plus de 60 ans.

Les titulaires du CAP Petite Enfance représentent 73,7% des admis (contre 65,87% des admissibles et 66,02% des inscrits). 24 bénéficiaires d'une dérogation de diplôme en qualité de mère de famille sont admis (pour 574 inscrits et 55 admissibles). Enfin, sur les 19 candidats inscrits au titre de l'équivalence de diplôme, seuls 2 figurent parmi les lauréats.

64 des 99 lauréats sont domiciliés dans les départements du Rhône ou de la Loire (respectivement 48 et 16 lauréats). 13 sont domiciliés hors région Rhône-Alpes.

Les membres du jury, qui ont conduit eux-mêmes les oraux, soulignent le niveau général satisfaisant des candidats. Ils constatent chez la majorité des candidats à ce concours un plus grand professionnalisme qu'il y a quelques années, en particulier de la part des candidats titulaires du CAP Petite Enfance. A l'inverse, ils déplorent que certaines candidates bénéficiant d'une dérogation de diplôme associent leur statut de mère de 3 enfants à la maîtrise des connaissances

techniques des métiers de la petite enfance et pensent que ce statut légitime d'emblée un savoir-faire en école maternelle. Ils regrettent par ailleurs la difficulté de certains candidats à formuler un projet professionnel pertinent et à appréhender dans leur ensemble le rôle et les missions des ATSEM.

Fait à Lyon, le 11 janvier 2010

La Présidente du Jury

Catherine Di Folco

Maire de Messimy

